

5211/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 janvier 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 janvier 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la Roumanie

E 10851



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 janvier 2016

**5211/16
(OR. en)**

**SOC 13
EMPL 12**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
n° doc. préc.:	12021/15 SOC 518 EMPL 339
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la Roumanie

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la Roumanie. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une future session du Conseil.

Projet

du

DÉCISION (UE) 2015/... DU CONSEIL

**portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant
du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale
pour la Roumanie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, et notamment son article 75,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 13 octobre 2015¹, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période allant du 20 octobre 2015 au 19 octobre 2020.

¹ JO C 341 du 16.10.2015, p. 4.

- (2) Le gouvernement de la Roumanie a présenté de nouvelles candidatures pour deux sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membre titulaire et membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période allant du 20 octobre 2015 au 19 octobre 2020:

I. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Titulaires	Suppléants
Roumanie	M. Dumitru FORNEA	M. Radmilo FELIX

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Article 4

La présente décision est publiée, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président